COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTION FEMININE

Commission du 30 mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

RAPPEL

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

TOUTES CATEGORIES

LA DATE DE CLOTURE DE LA SAISON DES CRITERIUMS FEMININS TOUTES CATEGORIE 2022-23 EST FIXEE AU 27/05/23

Au-delà les rencontres seront déclarées forfaits NON Avisés aux 2 équipes

TOUTES CATEGORIES

DANS TOUTES CORRESPONDANCE, SOYEZ LE PLUS PRECIS POSSIBLE, EN INDIQUANT :

LA CATEGORIE,

LA DATE DE LA RENCONTRE

LE NUMERO DU MATCH

LE MOTIF

COURRIERS DES CLUBS

FORFAITS

RENCONTRES REPORTEES

LES RENCONTRES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE AUTOMATIQUEMENT INVERSEES SI LE 1ER CLUB CITE NE PEUT RECEVOIR – ARTICLE DU 6 DU REGLEMENT

Terminé

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

MONTMAGNY FC1
U15F Groupe B
Match 25554631 du 13/05/23
MONTMAGNY FC 1 / ROISSY EN France US1
1er appel le 22/05/23
2ième appel le 30/05/23

GOUSSAINVILLE FC2
U15F Groupe C
Match 25520505 du 13/05/23 reporté le 20/05/2023
GOUSSAINVILLE FC 2 / PUISEUX LOUVRES 95 FC1
1er appel le 22/05/23
2ième appel le 30/05/23

AMENDES

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1

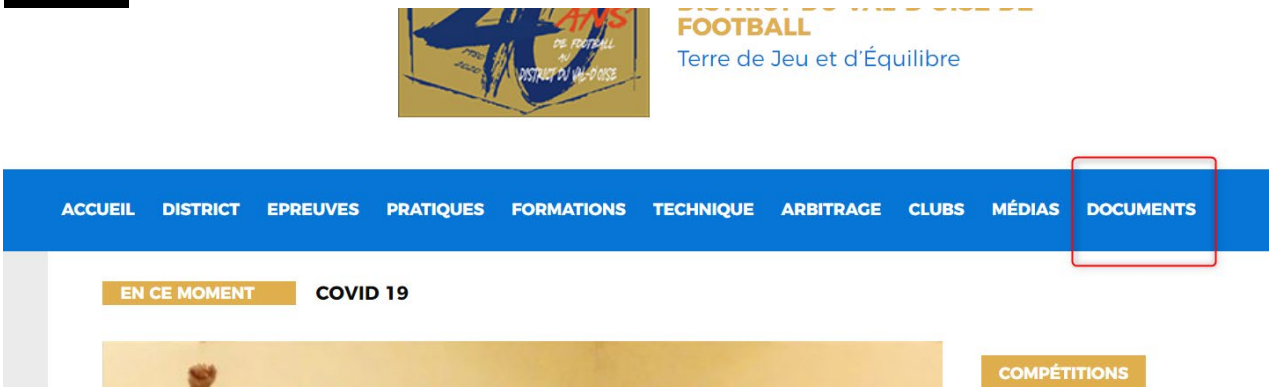

ETAPE 2

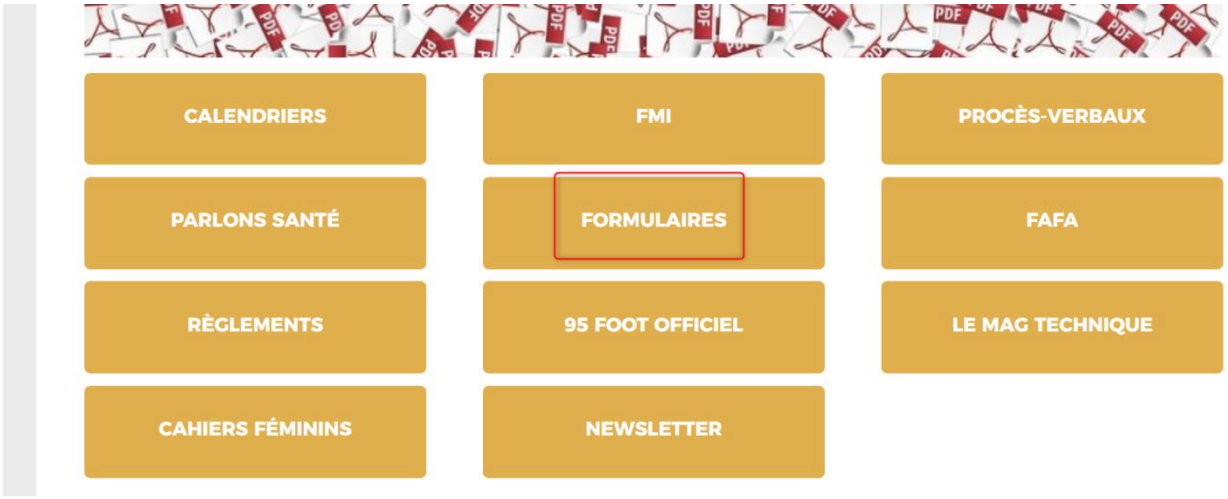

ETAPE3

Saison 2022-2023 **Saison 2021-2022** **Saison 2020-2021**

Sélectionnez une catégorie
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >
TECHNIQUE >
COMMISSION >
FEMININES >
FOOTBALL D'ANIMATION >
FUTSAL >
ARBITRAGE >
FEUILLE DE MATCH >
TERRAIN IMPRATICABLE >
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >

Les dernières publications

Publié le 17-01-2023
Football d'animation
Les règles du jeu de U6 à U13

Publié le 16-01-2023
Football d'animation
Feuille de plateau U6 / U7

Publié le 16-01-2023
Football d'animation
Feuille de plateau U8 / U9

Publié le 16-01-2023
Football d'animation
Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9

Publié le 11-01-2023
FEMININES
Feuille de présence U7 Féminines

Publié le 11-01-2023
FEMININES
Feuille de présence U9 féminines

Publié le 11-01-2023
FEMININES

Publié le 28-09-2022
Futsal